

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 1 <sup>er</sup> octobre 2020
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Compte-rendu affiché le 9 octobre 2020
en exercice : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2020
qui ont pris part à la délibération <b>34</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Présidente : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

**OBJET**

**9**

**Renouvellement  
de la labellisation  
du Point Information  
Jeunesse**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUERAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, TORRES, SCHMIDT,

Membre absent : M. de PARDIEU.

Madame GIORDANO, Adjointe au Maire, explique que le Point Information Jeunesse a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits. Il garantit la délivrance d'une information généraliste, objective, fiable et qualitative ayant trait à tous les aspects de la vie quotidienne : orientation, emploi, métiers, formation, logement, santé, initiatives, loisirs, sport, mobilité internationale, etc.

L'Union Nationale de l'Information Jeunesse (U.N.I.J.) représente cette mission au niveau national et les Centres Régionaux d'Information Jeunesse (C.R.I.J.) au niveau régional.

L'outil du label « Information Jeunesse » est une marque de qualité accordée par l'État à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective.

La ville de Sainte-Foy-Lès-Lyon bénéficie du label Information Jeunesse depuis janvier 1995.

Après les conventions de labellisation 2012/2016, le Ministère en charge de la Jeunesse a mené des travaux préparatoires avec le réseau Information Jeunesse (I.J.) fin 2015 et avec l'U.N.I.J. en 2016, qui ont abouti à la refonte du label Information Jeunesse avec de nouveaux objectifs :

- passer de critères quantitatifs centrés sur les structures à des critères qualitatifs centrés sur les usagers,
- rendre la labellisation attractive pour les collectivités, en raison des garanties qu'elle procure et d'un ancrage renforcé de l'Information Jeunesse dans les stratégies des territoires, notamment le service public régional de l'orientation (S.P.R.O.),
- accompagner la transition numérique des structures Information Jeunesse,
- développer la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent.

La loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 a confirmé l'information des jeunes en tant qu'enjeu majeur de cohésion sociale.

Le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et l'instruction n° DJEPVA2017268-154 du 1er décembre 2017 définissent une exigence centrale qui guide cette nouvelle génération de label : l'évaluation de la capacité de la structure à se doter des moyens permettant de proposer à chaque usager une réponse à la fois individualisée et adaptée au contexte local. Ce nouveau label doit s'inscrire dans une dynamique collective d'amélioration continue entre les structures labellisées mais également avec les partenaires qui délivrent de l'information spécialisée.

La Ville se saisit de ce contexte pour établir un état des lieux de la jeunesse fidésienne avec pour cible, les 3 149 jeunes âgés de 15 à 29 ans, dans une période où les pratiques évoluent, voire sont en pleine mutation, de façon générale et plus particulièrement au sein des jeunes générations.

Depuis le mois de février dernier, un diagnostic jeunesse - pièce constitutive du dossier de renouvellement du label - est en cours d'élaboration. Initialement planifiée à compter de février 2020, l'enquête de terrain auprès des jeunes a été différée à juin en raison de la crise sanitaire. Au travers de diverses thématiques, cette démarche permet de questionner et de mobiliser cette population pour en cerner les modes de vie, les difficultés et les besoins sur le territoire fidésien et de prendre appui sur de nouvelles bases représentatives pour adapter les réponses et les services dédiés.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER madame le Maire à signer toutes les pièces portant sur le renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse pour la période de 2020 à 2022.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
AUTORISE madame le Maire à signer toutes les pièces portant sur le renouvellement  
de la labellisation du Point Information Jeunesse pour la période de 2020 à 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI